

## Participation Association Sportive

26-09-2009

L'Association Sportive vous informe qu'elle participe à vos abonnements sportifs pour l'année 2009/2010

Montant/par an/ par agent ou conjoint ou enfant à charge = 30 Euros

(Si votre abonnement ne dépasse pas la somme de 30 EUROS, votre remboursement sera équivalent à la somme investie)

Il vous suffit d'envoyer auprès de Laurence GESTIN, Plate forme téléphonique, le justificatif de votre inscription sportive pour l'année 2009/2010 (du 1er septembre 2009 au 31 août 2010)